

À Arradon, le contrôle sur l'eau met à l'index les plaisanciers

Ce dimanche, une opération de prévention était menée sur le golfe du Morbihan. Pendant une heure, nous avons embarqué avec les contrôleurs des Affaires maritimes. Bilan édifiant.



Ce dimanche 8 août, les contrôleurs de l'unité locale des affaires maritimes et l'administrateur des Affaires maritimes étaient sur le golfe du Morbihan pour une opération de prévention. Certains plaisanciers en ont profité pour poser leurs questions. (Le Télégramme/Catherine Lozach)

14 h 40. Le semi-rigide de l'unité littorale des Affaires maritimes (ULAM) quitte le port d'Arradon. Depuis le début de matinée, deux contrôleurs, Christophe et Thierry, et l'administrateur des Affaires maritimes, Yann Guillou, sillonnent le golfe du Morbihan pour une opération de sensibilisation à la « sécurité des loisirs nautiques ». Il y a du monde sur l'eau malgré le ciel gris. Déjà, le skipper d'une vedette les interpelle. « Avec le permis côtier, je peux aller directement à Hoëdic ? » Réponse : « Si vous passez par Houat, car vous serez à moins de six milles d'un abri. »

14 h 45. Entre les îles d'Holavre et des Logoden, les contrôleurs abordent en douceur un petit semi-rigide. « Vous revenez de la pêche à pied ? », interroge Thierry. « Votre permis et les papiers du bateau... » Regard un peu perdu du retraité. « Avez-vous le matériel de sécurité : gilets de sauvetage, lampe étanche ? » Les gilets sont là, bien rangés, mais pas de lampe. « La plupart des recherches ont lieu la nuit, le temps que l'alerte soit donnée », explique Yann Guillou. « Les bâtons lumineux de plongeur sont aussi très efficaces. Allez-y, prudence et gardez une photocopie de vos papiers à bord ! »



« Quand un bateau déjauge puis se remet à plat, c'est qu'il va trop vite pour le golfe », expliquent les contrôleurs aux contrevenants. C'est cinq nœuds à moins de 300 mètres du rivage et dix nœuds dans les chenaux.
(Le Télégramme/Catherine Lozach)

15 h. Un point blanc grandit à vue d'œil entre l'île d'Arz et l'île aux Moines : une petite vedette, bien au-delà des cinq nœuds (10 km/h) autorisés dans la bande des 300 mètres du rivage. Le semi-rigide de l'ULAM se cale discrètement dans son sillage. Verdict : 20 nœuds... Coup d'accélérateur de Christophe pour rattraper le jeune contrevenant. Coup de sifflet de Thierry. « Bonjour. Affaires maritimes. Vous savez pourquoi on vous contrôle ? » Réponse en forme d'aveu : « La vitesse ? » L'infraction est telle qu'un procès-verbal est dressé et le permis de naviguer suspendu. Les gilets, l'extincteur, la lampe étaient bien à bord..., mais la sortie tourne court.



Le kitesurfeur navigue entre Arradon et l'île aux Moines, une pratique quasiment interdite dans le golfe et encore plus dangereuse dans les chenaux. (Le Télégramme/Catherine Lozach)

15 h 20. « C'est comme si les gens roulaient en Porsche dans une rue piétonne... Des moteurs de 25 chevaux seraient bien suffisants », explique Yann Guillou, alors qu'un autre bateau arrive trop vite. Nouveau contrôle et une brassière adulte portée par un enfant. Mais un kitesurf alerte le regard des agents de la Délégation à la Mer et au Littoral. « Il n'y a qu'une petite zone autorisée dans le golfe, devant la plage de Brouel au Sud-Ouest de l'Île d'Arz », explique Thierry. « Là, il est dans le chenal ! » Et le respect de la vitesse vaut aussi à la voile. Devant la sirène et le gyrophare, le sportif abdique. « J'ai bien vu que ça n'allait pas le faire », plaide le jeune homme. « Votre voile n'est pas marquée... », pointe Thierry. Une obligation pour éviter les fausses alertes. Nouveau procès-verbal.

16 h. Retour à Arradon. Le bilan est sans appel : aucun bateau contrôlé n'avait l'ensemble du matériel de sécurité ou n'était dans les règles. « La mer est le dernier espace de liberté, mais il faut s'y préparer »